

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 19 décembre 2017, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :**

- Monsieur Pierre Poirier, maire
- Monsieur Michel Bédard, conseiller
- Monsieur Jean Simon Levert, conseiller
- Monsieur Alain Lauzon, conseiller
- Monsieur André Brisson, conseiller
- Madame Carol Oster, conseillère
- Madame Lise Lalonde, conseillère

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

- Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
- Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 20h05.

**RÉSOLUTION 9453-12-2017**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 Subventions aux organismes à but non lucratif
  - 3.2 Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 3.3 Mandat pour représenter la municipalité dans un dossier devant la Cour du Québec – Division des petites créances
  - 3.4 Avis de motion – règlement 257-2017 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$
  - 3.5 Présentation du projet de règlement 257-2017 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$
4. **TRÉSORERIE**
  - 4.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
  - 4.2 Retiré
  - 4.3 Retiré

- 4.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 4.5 Avis de motion – règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018
- 4.6 Présentation d'un projet de règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018
- 4.7 Remboursement du fonds de roulement pour divers projets
- 4.8 Fermeture de la petite caisse de la bibliothèque
- 4.9 Approbation d'engagements financiers pour l'exercice financier 2018
- 5. GREFFE**
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1 Retiré
- 7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**
- 7.1 Demande d'approbation en vertu du P.I.I.A.-007 visant la construction d'un bâtiment bifamilial sur la propriété située sur la rue Wilson, lot 5 415 555 du cadastre du Québec
- 8. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT**
- 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 9.1 Renouvellement du programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur du noyau villageois de Lac-Carré
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE**
- 11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 11.1 Conclusion d'un protocole d'entente avec le Groupe d'Art Saint-Faustin pour l'année 2018
- 11.2 Vente de la mini-fourgonnette Dodge Caravan 2007
- 12. TOUR DE TABLE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9454-12-2017**  
**SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Club Richelieu La Ripousse	2 690.71 \$

**DE PROCÉDER** au virement de crédits suivant :

Du poste 02 11000 999	2 274.06 \$
Au poste 02 19000 971	2 274.06 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Gilles Bélanger

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des personnes engagées conformément à l'article 165.1 du Code municipal.

**RÉSOLUTION 9455-12-2017**

**MANDAT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS UN DOSSIER DEVANT LA COUR DU QUÉBEC – DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**une requête en dommages a été intentée contre la municipalité devant la Cour du Québec, division des petites créances dans le dossier numéro 715-32-000620-175.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE MANDATER** l'une ou l'autre des personnes suivantes à savoir Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe ou Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics et des services techniques, pour représenter la Municipalité devant la Cour dans le dossier précité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 9456-12-2017**

**RÈGLEMENT 257-2017 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000\$**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Brisson un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 257-2017 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 257-2017 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000\$**

Monsieur le conseiller André Brisson présente le projet de règlement concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

**RÉSOLUTION 9457-12-2017**

**APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés numéro 319-12-2017 du 23 novembre au 13 décembre 2017 totalise 515 594.41\$ et se détaille comme suit :

Chèques:	300 142.35\$
Transferts bancaires :	154 215.86\$
Salaires et remboursements de dépenses du 23 novembre au 13 décembre :	61 236.20\$
<b>Total :</b>	<b>515 594.41\$</b>

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés portant le numéro 319-12-2017 ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 23 novembre au 13 décembre 2017 pour un total de 515 594.41\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Gilles Bélanger

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 23 novembre 2017 au 13 décembre 2017 par les responsables d'activités budgétaires.

**AVIS DE MOTION 9458-12-2017  
RÈGLEMENT 258-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

Il est donné à la présente assemblée par Madame la conseillère Lise Lalonde un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 258-2017 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 258-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2018**

Madame la conseillère Lise Lalonde présente le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018.

**RÉSOLUTION 9459-12-2017  
REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR DIVERS PROJETS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite rembourser le fonds de roulement utilisé pour divers projets.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

**DE REMBOURSER** le fonds de roulement des montants suivants provenant des revenus excédentaires de mutation de l'année 2017, compte 01.24200.001 :

Projet	Montant
Travaux au sous-sol de l'hôtel de ville	8 051.47 \$
Harnais pour la rétrocaveuse	2 191.29 \$
Hayon arrière électrique pour véhicule P-2010	1 623.40 \$

<b>Total :</b>	<b>11 866.16 \$</b>
----------------	---------------------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9460-12-2017**  
**FERMETURE DE LA PETITE CAISSE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la petite caisse n'est plus utile à la bibliothèque;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE FERMER** la petite caisse de 100 \$ de la bibliothèque.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9461-12-2017**  
**APPROBATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** par son règlement numéro 160-2007 le conseil municipal a délégué à certains fonctionnaires son pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation ne vaut pas pour un engagement de dépenses ou un contrat s'étendant au-delà de l'exercice courant et qu'en conséquence, tel engagement ou contrat doit être autorisé par le conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines dépenses affectant l'année 2018 doivent être autorisées avant la fin de l'année 2017.

Il est proposé par Madame la conseillère Carol Oster :

**D'AUTORISER** les engagements financiers pour l'exercice financier 2018, tels que détaillés à la liste préparée par le service de la trésorerie le 19 décembre 2017 pour un montant total de 3 865.53\$ et en autoriser le paiement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9462-12-2017**  
**DEMANDE D'APPROBATION EN VERTU DU P.I.I.A.-007 VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT BIFAMILIAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE WILSON, LOT 5 415 555 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Diane Lacasse et monsieur Laurent Godon, en faveur d'une propriété située sur la rue Wilson, lot 5 415 555 du cadastre du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ha-736-2, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 007 : secteur du Carré des Pins du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la construction d'un bâtiment unifamilial dont le revêtement extérieur serait de panneaux de pierre vissés et de bois Maibec *Brun Muskoka*, la toiture serait de bardeau d'asphalte *Brun*, ainsi que l'aménagement du terrain selon le plan déposé ;

**CONSIDÉRANT** le critère D-1 concernant la conservation de la végétation mature existante particulièrement aux abords de la rue, il y a lieu d'imposer la condition suivante :

- de conserver ou planter un minimum de 3 arbres en cour avant;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 2082-12-2017, recommande au conseil municipal d'approuver le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction en faveur de la propriété située sur la rue Wilson, le tout, à la condition mentionnée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'APPROUVER** le P.I.I.A. associé à la demande de permis de construction, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9463-12-2017**

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LA REVITALISATION DU SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS DE LAC-CARRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté au cours de l'année 2014 le programme d'aide financière visant la revitalisation du secteur du noyau villageois de Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite renouveler ledit programme pour l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter les sommes requises pour l'année 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'AFFECTER** audit programme, pour l'exercice financier 2018, les sommes suivantes, provenant du surplus libre :

Volet 1 :	5 000 \$
Volet 2 :	10 000 \$
Volet 3 :	0 \$

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Gilles Bélanger

**RÉSOLUTION 9464-12-2017**

**CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE GROUPE D'ART SAINT-FAUSTIN POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité met à la disposition du Groupe d'Art Saint-Faustin le bâtiment de l'ancien presbytère pour abriter la Maison des Arts et de la Culture Saint-Faustin ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir pour l'année 2018 les modalités de soutien technique et financier de la Municipalité envers le Groupe d'Art Saint-Faustin ainsi que l'établissement des objectifs et la reddition des comptes de l'organisme envers la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a été préparé par les services administratifs municipaux et les représentants de l'organisme, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 9465-12-2017**

**VENTE DE LA MINI-FOURGONNETTE DODGE CARAVAN 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se départir de la mini-fourgonnette Dodge Caravan ayant atteint la fin de sa durée de vie utile pour la municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder à la vente de la mini-fourgonnette Dodge Caravan 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 9466-12-2017**

**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert de lever la présente séance spéciale à 20h25.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Gilles Bélanger  
Directeur général et secrétaire-trésorier